

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) APPLICATION DES CGV

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de STARGATES prévaloir contre les Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à STARGATES.

2) PRODUITS CONTRACTUELS ET PRIX

La liste des Produits et des tarifs de vente en vigueur à ce jour est annexée aux présentes. STARGATES pourra la modifier :

lors des changements de tarifs ou d'interruption de fabrication de certains Produits.

Le DISTRIBUTEUR ne pourra exiger aucune indemnité suite à une modification de cette liste de Produits et de tarifs.

PAIEMENT: PAR LCR DÉLAIS DE PAIEMENT : 45 jours fin de mois

Escompte 1% pour tout paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu au versement à STARGATES d'une indemnité forfaitaire de 150 euros destinée à couvrir les frais exposés sans préjudice de toute indemnité obtenue en justice.

En cas de retard, toutes les créances deviennent exigibles à première demande. En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, le présent contrat sera résilié de plein droit. STARGATES pourra ainsi demander en référé la restitution des produits, sans préjudice des autres dommages et intérêts.

3) REMISES

- Remise commerciale : elle est applicable à chaque produit. Remise promotionnelle ponctuelle ; elle est applicable à certains produits en promotion et sera calculée en fonction de paliers de quantités commandées. Remise supplémentaire : en fonction de la quantité commandée hors remise promotionnelle.

4) LIVRAISON, EXPÉDITION, RÉCLAMATION, REPRISE DE MARCHANDISES

Franco de port et d'emballage : 300 euros net HT. (hors livraisons EXPORT)

La responsabilité de STARGATES ne pourra être engagée en cas de défaut de la marchandise lié à un entreposage dans des conditions anormales. Il devra être notifié toute réclamation motivée au transporteur **dans les 3 jours de la réception de la marchandise par lettre recommandée**, sinon aucune reprise de marchandise ne pourra être exigée par le DISTRIBUTEUR. Les délais de livraison convenus sont donnés à titre seulement indicatif et leur non-observation ne peut entraîner ni pénalité, ni dommages et intérêts, ni annulation de commande. Il est rappelé au client que le fait de passer une commande implique l'acceptation formelle des présentes conditions générales de vente qui l'emportent de convention expresse, sur celles de l'acheteur et par conséquent qu'aucune demande de dérogation ou facturation pour livraison en colis et non en palette pour les produits légers (visiophones, SMARTYLIGHT® ou télécommandes par cartons **de moins de 30kg**) ne pourra être acceptée même en cas d'existence d'un contrat cadre. Concernant la livraison en palette de tout autres produits lourds ou volumineux (SMARTYBOX®, motorisations de portail, barrières levantes, portail en fer ou aluminium), le contrat cadre signé en les parties fera foi.

5) STOCK

Le DISTRIBUTEUR s'engage à maintenir en permanence un stock suffisant dans toutes les références de la gamme STARGATES permettant de répondre immédiatement à la demande des consommateurs. Cette disposition est déterminante.

6) CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

De convention expresse, par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le DISTRIBUTEUR que le transfert de propriété soit suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoire, le DISTRIBUTEUR acceptant de se soumettre aux dispositions de la loi n°80 335 du 12 mai 1980.

La marchandise sera aux charges, risques et périls du DISTRIBUTEUR à compter de la livraison des Produits. le DISTRIBUTEUR s'oblige à assurer la marchandise et à justifier de l'existence d'une telle assurance pour STARGATES.

7) REVENTE - INTERNET

Le DISTRIBUTEUR s'engage à ne réaliser aucune forme de publicité ou promotion des produits STARGATES de sa propre initiative sans l'accord préalable et écrit de STARGATES, tant sur la forme que sur le contenu de la publicité. Il est expressément convenu que le DISTRIBUTEUR puisse revendre les Produits sur internet à la condition d'avoir signé préalablement un contrat spécifique à la vente à distance sur internet et de respecter les critères prévus à cet effet. Sont interdits :

- tout procédé visant à dévaloriser l'image de marque STARGATES tels que les mots « discount », « prix barrés », « prix cassés », « remise x% »

- **tout prix de vente affiché avec remise**

8) PUBLICITÉ - UTILISATION DE LA MARQUE STARGATES

Le DISTRIBUTEUR soumettra toute publicité qu'il envisage sur les Produits à l'autorisation préalable de STARGATES qui s'assurera de sa conformité à la stratégie publicitaire et à l'image de marque des Produits.

9) DURÉE - RÉSILIATION

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du jour de sa signature et se renouvellera par tacite reconduction d'une année à la suivante, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois au moins avant la fin de chaque échéance. Toutefois, en cas de manquement grave du DISTRIBUTEUR, compromettant l'image de marque des Produits ou du réseau ou dans l'hypothèse où le DISTRIBUTEUR ne satisferait plus les conditions d'agrément visés au présent contrat, STARGATES pourra mettre fin, immédiatement et de plein droit au présent contrat, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts. Par ailleurs, le DISTRIBUTEUR devra restituer à STARGATES les Produits en stock à ses frais, risques et périls, et ne pourra plus utiliser la marque STARGATES.

10) COMMANDES

Le fait de passer une commande implique l'acceptation formelle des présentes conditions générales qui l'emportent de convention expresse, sur celles de l'acheteur. Les commandes reçues de l'acheteur ne pourront être annulées par celui-ci, les marchandises ne seront ni reprises ni échangées. L'acceptation du bon de livraison sans réclamation écrite dans les 24 heures suivantes, équivaldra à une reconnaissance formelle des quantités et de la qualité mentionnée.

11) PRIX

Les prix que nous pratiquons sont ceux figurant au tarif en vigueur au lieu et date de livraison. Toute livraison est effectuée sur la base des lois, règlements, impôts, taxes, usages tarifs et conditions générales de transport et de douane en vigueur au moment de sa conclusion. Toute charge nouvelle ou augmentation de prix résultant directement ou indirectement de la variation de l'un de ces éléments sera supportée par l'acheteur. Les prix et les caractéristiques techniques portées par produit sur les catalogues, prospectus et tarifs peuvent être modifiés par STARGATES sans préavis.

12) GARANTIE

L'utilisation de nos produits conformément à nos instructions et dont les conditions d'emploi échappent à notre contrôle (installation du matériel sans compétences justifiées par diplômes ou expérience dans le métier de l'automatisme de portail ou du portier vidéo), ne peut en aucun cas engager notre responsabilité. La garantie de nos marchandises est, de convention expresse, limitée au remplacement des produits reconnus défectueux sans indemnités ni dommages et intérêts d'aucune sorte, si le matériel a été posé par le personnel compétent. Notre responsabilité est strictement limitée à la réparation ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par nos services. En aucun cas, nous ne sommes responsables d'indemnités pour frais de main d'œuvre, de démontage, de remontage, d'immobilisation et de transport. La garantie de 2 ans, pièces et main d'œuvre, est applicable à l'ensemble des produits figurant sur notre catalogue, sauf stipulations contraires, garantis 10 ans avec 2 ans d'échange à neuf sans réparations (valable hors surcharge électrique du réseau ou de la ligne). L'échange standard ne peut être fait que si le personnel qui a installé le matériel peut justifier de compétences et d'explications de montage prouvant la capacité à régler ou à poser notre matériel. En cas de vente directe exceptionnelle à une société non spécialisée par exemple ou un salarié d'un de nos clients ou à un particulier qui a acheté via un site internet, celle-ci ou celui-ci devra prouver que le matériel a bien été posé par un installateur compétent et justifiant d'une activité au moment de la pose de l'ensemble pour justifier de la garantie. Si le ou les moteurs ont été posés de façon non conforme ou si la centrale électronique a été mal câblée ou mal programmée, c'est-à-dire temps de travail trop long ou inversion des fils, non respect du câblage des accessoires ou mauvais câblage en termes de normes de sécurité, telles que la longueur ou la section des câbles et les protections associées, le matériel ne pourra en aucun cas être pris sous garantie.

13) INSTALLATION

S'assurer que l'équipement électronique et les dispositifs accessoires (transformateur électrique, porte-fusible) soient correctement fixé à la boîte. Dans le cas contraire visser les vis desserrées ou bien ajouter les vis manquantes. Positionner la centrale électronique près du portail, afin de réduire au minimum la longueur des fils de jonction aux moteurs sans dépasser les 10 mètres. Pour avoir une plus grande protection, il est conseillé de positionner le tableau électronique sous un toit ou bien et mieux encore, dans un local qui dispose aussi de deux parois latérales. En outre il est souhaitable, là où cela est possible, d'installer l'équipement électronique à une hauteur supérieure à 1,5 mètre pour éviter toute manipulation de la part des enfants. Attention : Ne pas fixer la boîte sur des surfaces en bois. Extraire la partie mobile de la boîte à bornes et effectuer le branchement des fils relatifs à l'installation comme cela est indiqué dans les paragraphes suivants.

14) ENTRETIEN

Attention: L'entretien du dispositif doit être effectué seulement et exclusivement par un technicien spécialisé ou autorisé du fabricant. Toute opération d'entretien ou contrôle du dispositif doit être effectuée en l'absence de l'alimentation électrique. Entretien ordinaire : Chaque fois qu'il est nécessaire et cependant tous les 6 mois, il est recommandé pour vérifier le fonctionnement du dispositif. Entretien extraordinaire : En cas de panne, enlever le dispositif et l'envoyer pour la réparation au laboratoire du fabricant ou au laboratoire autorisé.

15) RETOURS

Aucun retour ou reprise de marchandises ne peut être effectué sans accord préalable écrit par STARGATES. Toute marchandise retournée sans cet accord sera refusée ou tenue à disposition de l'acheteur. Un retour de produit ne peut donner lieu à un avoir que si ce produit est identifiable, retourné dans son emballage complet d'origine, et n'ayant subi aucun endommagement. Suite à une erreur du client dans sa commande, et lorsque STARGATES accepte le retour, l'avoir correspondant à la marchandise s'élèvera à l'intégralité du prix net HT facturé, et hors port si la dite marchandise est retournée dans un délai de 15 jours, et réalisé dans les conditions

précédentes. Au-delà de ce délai, et sans excéder 2 mois, une décote de 25 % sera appliquée sur le prix facturé. Dans tous les cas, les frais de retour restent à la charge du client.

16) REPARATIONS

Les réparations des articles achetés sont effectuées au plus juste prix. Les frais de port aller et retour restent dans tous les cas à la charge de nos clients (sauf sous garantie).

17) PROTECTION DES CLAUSES

Dans le cas où une ou plusieurs des clauses contenues dans les présentes CGV étaient déclarées non valides par une juridiction compétente, cela n'affecterait en rien la validité des clauses restantes dans les présentes.

18) CONFIDENTIALITE

Tous les documents fournis par nos soins, schémas techniques et plans spécifiques demeurent notre propriété : STARGATES peut en exiger la restitution. La reproduction de ces documents est interdite, sauf autorisation préalable de STARGATES. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles de la commande pour laquelle ils ont été fournis.

19) CONTESTATIONS

Pour toutes les contestations relatives à l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat, il est expressément donné compétence exclusive aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel d' Aix-En-Provence, et ce, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou d'instance en référé.

20) PROCEDURE DE SAV

1° Demande de SAV de la part du client de STARGATES. 2° Retour de la part de STARGATES par mail avec numéro de prise en charge de SAV. 3° Envoi à la charge du client du matériel avec notre numéro de prise en charge de sav à l'intérieur sur papier à entête du client.

21) CONTRAT DE DISTRIBUTION SELECTIVE

Le DISTRIBUTEUR, après avoir pris connaissance de ce contrat de distribution sélective, a déclaré l'avoir téléchargé sur le site **www.stargates.pro** et en accepter les termes sans réserve ni restriction. STARGATES l'a en conséquence autorisé, dans les conditions définies ci-après, à étendre à internet la commercialisation des produits de la marque STARGATES® dont il a préalablement reçu l'agrément pour le(s) point(s) de vente physique(s).